

Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, enseignement collégial

GRILLE D'ÉVALUATION

La grille d'évaluation de l'épreuve uniforme de français comporte trois critères englobant un total de huit sous-critères. Les six premiers sous-critères comptent chacun trois aspects.

CRITÈRE I – COMPRÉHENSION ET QUALITÉ DE L'ARGUMENTATION

Sous-critère 1 – Le respect du sujet de rédaction

L'élève traite de façon explicite tous les éléments de l'énoncé du sujet de rédaction.

Aspects

- La mention et l'interprétation juste des éléments essentiels de l'énoncé du sujet de rédaction.
- Le développement approprié et cohérent de chaque élément de l'énoncé du sujet de rédaction.
- La clarté, la cohérence et la constance du point de vue critique.

Sous-critère 2 – La qualité de l’argumentation

L’élève développe un point de vue critique à l’aide d’arguments cohérents et convaincants et de preuves pertinentes puisées dans les textes proposés.

Aspects

- La valeur des arguments en relation avec le sujet de rédaction ou le point de vue de l’élève, et leur cohérence.
- La pertinence des illustrations ou des preuves.
- L’efficacité des explications.

Sous-critère 3 – La compréhension des textes et l’intégration des connaissances littéraires

L’élève fait preuve d’une compréhension juste des textes littéraires et de leur fonctionnement, et sait intégrer, de façon appropriée, des connaissances littéraires dans son texte.

Aspects

- La compréhension juste des textes littéraires proposés.
- La justesse et la pertinence des connaissances littéraires formelles.
- La justesse et la pertinence des connaissances littéraires générales.

CRITÈRE II – STRUCTURE DU TEXTE DE L'ÉLÈVE

Sous-critère 4 – La structure de l'introduction et de la conclusion

L'élève rédige une introduction et une conclusion complètes et pertinentes.

Aspects

- La présence, la clarté et la pertinence des parties de l'introduction.
- La présence, la clarté et la pertinence des parties de la conclusion.
- La cohésion entre les parties et les phrases de l'introduction et celle entre les parties et les phrases de la conclusion.

Sous-critère 5 – La structure du développement, l'organisation et la construction des paragraphes

L'élève construit un développement cohérent et des paragraphes organisés logiquement.

Aspects

- La structure du développement.
- La construction des paragraphes.
- L'enchaînement des idées.

CRITÈRE III – MAÎTRISE DE LA LANGUE

Sous-critère 6 – La précision et la variété du vocabulaire ainsi que la richesse et la clarté de l’expression

L’élève emploie un vocabulaire précis et varié, et sa façon de s’exprimer est claire.

Aspects

- L’emploi d’un vocabulaire précis et approprié à la situation de communication.
- La variété du vocabulaire et la richesse de l’expression.
- La clarté de l’expression.

Sous-critère 7 – La syntaxe et la ponctuation

L’élève construit des phrases correctes et place adéquatement les signes de ponctuation.

Sous-critère 8 – L’orthographe d’usage et l’orthographe grammaticale

L’élève respecte l’orthographe d’usage et l’orthographe grammaticale.

Grille d'évaluation – Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, enseignement collégial

Critères	I			II		III		
	Compréhension et qualité de l'argumentation			Structure du texte de l'élève		Maîtrise de la langue		
Sous-critères	1	2	3	4	5	6	7	8
Compétence évaluée	Le respect du sujet de rédaction	La qualité de l'argumentation	La compréhension des textes et l'intégration des connaissances littéraires	La structure de l'introduction et de la conclusion	La structure du développement, l'organisation et la construction des paragraphes	Vocabulaire	Syntaxe et ponctuation	Orthographe d'usage et grammaticale
Aspects du sous-critère	<ol style="list-style-type: none"> Mention et interprétation juste du sujet Développement approprié et cohérent Clarté, cohérence et constance du point de vue critique 	<ol style="list-style-type: none"> Arguments Preuves Explications 	<ol style="list-style-type: none"> Compréhension juste des textes Connaissances littéraires formelles Connaissances littéraires générales 	<ol style="list-style-type: none"> Introduction Conclusion Cohésion entre les parties et les phrases de l'introduction et de la conclusion 	<ol style="list-style-type: none"> Structure du développement Construction des paragraphes Enchaînement des idées 	<ol style="list-style-type: none"> Précision Variété et richesse Clarté de l'expression 	Syntaxe Ponctuation	Orthographe d'usage Orthographe grammaticale
ADDITION DE LA VALEUR DE LA COTE DE CHAQUE SOUS-CRITÈRE :	Seuil de passage : 9/18			Seuil de passage : 6/12		Seuil de passage : 30 fautes et moins		

Valeur des cotes attribuées à chacun des sous-critères : A = 6 B = 5 C+ = 4 C = 3 D = 2 E = 1

SEUIL DE RÉUSSITE

L'élève doit obtenir une cote globale supérieure ou égale à **C** à chacun des trois principaux critères :

- I – Compréhension et qualité de l'argumentation;
- II – Structure du texte de l'élève;
- III – Maîtrise de la langue.

La cote **C** représente un niveau de compétence jugé **suffisant**. Ainsi, dès qu'une des trois cotes est égale ou inférieure à **D**, un verdict d'échec est attribué.

Pour les sous-critères 7 et 8, relatifs à la syntaxe, à la ponctuation, à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale, les correctrices et les correcteurs doivent relever et compter chaque erreur de syntaxe, de ponctuation et d'orthographe. Pour réussir, l'élève ne peut faire plus de 30 fautes dans un texte de 900 mots, ce qui correspond à une faute tous les 30 mots. Le nombre total de fautes relevées au critère *Maîtrise de la langue* est finalement converti en cote globale au moment de la saisie des résultats.

Valeur des cotes globales :

Critère I		Critère II		Critère III	
Cote globale	Valeur totale obtenue	Cote globale	Valeur totale obtenue	Cote globale	Total des fautes
A	17-18	A	11-12	A	0-9 fautes
B	13-16	B	9-10	B	10-19 fautes
C	9-12	C	6-8	C	20-30 fautes
D	4-8	D	3-5	D	31-45 fautes
E	1-3	E	1-2	E	46-60 fautes
F	0	F	0	F	Plus de 60 fautes

Le seuil de réussite se situe à **C**.